

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 947  
  
**Rubrik:** Genève

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le domino des banques

On parle beaucoup de coordination romande. Les députés de chaque canton ne pourraient-ils intervenir en faveur d'un alignement de tous sur la pratique la plus favorable à l'enfant, la neuchâtoise par exemple?

– Sur le terrain, les écoles alternatives. A Genève, la Petite Ecole prend en charge les enfants clandestins sous l'impulsion de l'AGRES (Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal, coéditrice du livre dont nous rendons compte).

– La primauté du droit à l'éducation reconnue par la pratique des cantons.

– La révision fondamentale du statut de saisonnier, indéfendable quand l'Europe progresse.

– Le recours judiciaire (voir encadré) A tout prix maintenir le dossier ouvert. ■

<sup>1</sup> Christiane Perregaux, Florio Togni, *Enfant cherche école*. Edition Zoé, collection Cactus, 1989.

<sup>2</sup> E. Imhof, *Modalités d'inscription à l'école publique obligatoire*. CESDOC, Genève, 1988.

(fb) Au cœur de Genève, les banques font comme un grand jeu de dominos: la Banque de Paris et des Pays-Bas est voisine du Crédit lyonnais, qui jouxte la Caisse d'Épargne de Genève, en face de laquelle le Crédit suisse occupe tout l'îlot délimité par la place Bel-Air, la rue de la Monnaie (de l'autre côté se trouve l'Union de banques suisses), la rue de la Confédération et la rue de la Corraterie (dont l'angle opposé abrite la Société de banque suisse). En l'île, la Banque hypothécaire du canton de Genève construit son nouveau siège et de l'autre côté du Rhône on trouve la Banque populaire suisse...

Devant la difficulté de s'étendre dans un tissu aussi serré, certaines banques jouent la déconcentration. La SBS a donc construit au Petit-Lancy et le chantier de l'UBS s'est ouvert aux Acacias. Mais cela ne libère pas de la place dans l'hyper-centre: la SBS, qui mène déjà la démolition-reconstruction avec maintien de la façade de l'immeuble Camoletti, vient de déposer une double de-

mande d'autorisation de construire pour son bâtiment principal, où elle laisse à l'administration le choix entre un bâtiment neuf et un nouvel «empaillage».

D'une situation historiquement compréhensible, l'inertie et la crainte d'une perte de prestige font aujourd'hui une erreur d'aménagement urbain dont on perçoit désormais clairement les inconvénients: concentration d'emplois (dont la plupart ne sont nullement en contact avec la clientèle) qui génère des déplacements pendulaires et laisse le centre-ville désert le soir venu, pression sur le prix des terrains et des locaux qui les rend inabordable pour l'habitat ou le commerce de quartier.

A l'heure où les banques ont fort à faire pour défendre leur image, la ville est un créneau neuf pour cette forme de mécénat qu'on appelle le sponsoring. Qui sera la première à organiser véritablement son redéploiement, en mettant à disposition à des conditions favorables un terrain largement amorti pour créer du logement au centre-ville? ■

## MONDE DU TRAVAIL

# Femmes et syndicats

(jd) La dernière livraison (n° 7) de *Diskussion*, magazine de la politique syndicale d'aujourd'hui, est tout entière consacrée à la situation des femmes dans les organisations syndicales. La crise des syndicats, confrontés au changement technologique et à l'exigence patronale de souplesse accrue des rapports de travail, est l'occasion de remettre sur le tapis la question fondamentale de la répartition du travail, du revenu et du temps entre hommes et femmes. Cette reparti-

tion inégale, qui prédomine encore, détermine profondément la position des femmes dans la société et dans les syndicats. Ces derniers sont toujours marqués, dans leur culture comme dans leur organisation et leur politique, par

l'image du travail salarié productif et masculin. Une situation qui se reflète, à de rares exceptions près, dans la composition des organes permanents (chiffres 1988).

*Diskussion*, case 290, 8026 Zurich

		secrétaires permanents	dont femmes	en %	% de femmes syndiquées
USS	Union syndicale suisse	9	1	11	12,3
FOBB	Bois, bâtiments	37	0		1,1
FVCE	Vêtement, cuir, équipement	5	0		68,9
SLP	Livre et papier	14	4	28	17,5
SEV	Cheminots	12	0		15,3
FCTA	Commerce, transports, alimentation	29	1	3,4	26,3
SSM	Médias	5	3	60	29,7
FTMH	Métallurgie, horlogerie	70	2	3	11,2
SSP	Services publics	40	10	25	21,6
	Union PTT	7	0		6,4
FTCP	Textile, chimie, papier	15	2	13	18,8
	Fonctionnaires postaux	4	0		32,1
	Fonctionnaires téléphone, télégraphe	5	0		67